Cahier Théosophique 138

© Textes Théosophiques, Paris © Tous droits réservés pour la traduction Dépôt Légal janvier 1983

LA DÉNONCIATION EST-ELLE UN DEVOIR ?¹

« Ne condamne jamais un homme en son absence, et, quand tu es obligé de lui faire un reproche, fais-le devant lui, mais avec douceur et par des paroles pleines de charité et de compassion. Car le cœur humain est semblable à la plante Kusûli : elle ouvre sa corolle à la douce rosée matinale mais la ferme à une pluie violente. » (Précepte bouddhiste.)

« Ne jugez pas pour n'être pas jugés. » (Aphorisme chrétien.)

Nous apprenons avec regret que bon nombre de nos théosophes les plus sérieux se trouvent pris dans un dilemme. De petites causes produisent parfois d'importants résultats. Il y a des gens qui seraient capables de plaisanter en subissant l'opération la plus cruelle et de garder leur sang-froid pendant qu'on leur ampute une jambe, mais qui soulèveraient une tempête et renonceraient à leur place dûment acquise dans le Royaume des Cieux, plutôt que de garder le silence quand on leur marche sur les pieds.

Dans le treizième numéro de la Revue *Lucifer* (septembre 1888, page 63) a été publié un article sur « La Signification d'un Serment ». Des sept clauses qui constituent le Serment (dont six seulement ont été rendues publiques), la première, la quatrième,

_

¹ Traduction de « ls Denunciation a Duty ? » (Revue *Lucifer*, décembre 1888), écrit par H. P. Blavatsky.

la cinquième et surtout la sixième exigent une grande force morale de caractère, une volonté de fer jointe à un désintéressement profond, à une promptitude au renoncement, et même à l'abnégation, pour tenir un tel pacte. Pourtant, beaucoup de théosophes ont signé avec enthousiasme cette solennelle « Promesse » d'œuvrer au bien de l'humanité, en oubliant le Soi, sans un seul mot de protestation — si ce n'est à l'égard d'un seul point. Aussi étrange que cela paraisse, c'est la troisième règle qui, dans presque tous les cas, fait hésiter le candidat et le plonge dans l'inquiétude. *Ante tubam trepidat*² : les meilleurs et les plus aimables d'entre eux se sentent inquiets et sont aussi effrayés au son de la trompette de cette troisième clause que s'ils craignaient pour eux-mêmes le sort des murs de Jéricho!

Quel est donc ce *terrible* serment qui semble être au delà de la force du commun des mortels ? Tout simplement ceci :

« Je m'engage à ne jamais prêter l'oreille sans protester à un mal dit d'un Frère théosophe et à m'abstenir de condamner les autres. »

Pratiquer cette règle d'or paraît très simple. Prêter l'oreille sans protester à un mal dit de *quiconque* est une action qui, depuis les temps les plus reculés du Paganisme, a toujours été jugée avec mépris.

« Entendre une calomnie est une malédiction, ne pas y trouver de réponse est pis encore... » dit Ovide. Car, comme le remarque justement Juvénal :

« La calomnie, ce pire des poisons, trouve toujours un accès facile pour s'introduire dans les *esprits ignobles...* » Ajoutons

2

²) [" Au son de la trompette, le voilà qui tremble "]

aussi que, *dans l'antiquité*, peu de gens voulaient passer pour de tels esprits. Mais aujourd'hui !...

En fait, le devoir qui consiste à défendre notre semblable attaqué en son absence par une langue de vipère et à s'abstenir, en général, « de condamner les autres » est l'âme et la vie-même de la Théosophie pratique, car cette façon d'agir nous conduit sur le Sentier étroit de la « vie supérieure », cette vie qui mène au but que nous aspirons tous à atteindre. La Miséricorde, la Charité et l'Espérance sont les trois déesses qui président à cette « vie ».

« S'abstenir » de condamner nos semblables est l'affirmation tacite de la présence en nous des trois Sœurs divines ; condamner sur « ouï-dire » prouve qu'elles font défaut.

« Ne prête pas l'oreille à une mauvaise langue ou à un diffamateur » dit Socrate. « Car, comme il découvre les secrets des autres, il découvrira les tiens également. » Et il n'est pas difficile d'éviter les diffamateurs. Là où il n'y a pas de demande, l'offre ne tarde jamais à cesser d'elle-même. « Quand les gens s'abstiennent d'écouter des calomnies, ceux qui les colportent s'abstiennent de les répandre » dit un proverbe. Condamner quelqu'un, c'est se glorifier aux dépens de celui qu'on condamne. Les pharisiens de toutes les nations ont toujours agi ainsi depuis qu'existent des religions intolérantes. Allons-nous faire comme eux ?

On nous dira peut-être que nous sommes les premiers à enfreindre la loi éthique que nous prêchons, que nos périodiques théosophiques sont pleins de «dénonciations », et que *Lucifer* abaisse sa torche pour mettre en lumière tous les vices, du mieux qu'il peut. Nous répondons que ceci est tout à fait différent. Nous dénonçons avec indignation les systèmes et les organisations, les maux sociaux et religieux — l'hypocrisie

par-dessus tout : mais nous nous abstenons de dénoncer les personnes. Celles-ci sont les enfants de leur siècle, victimes de leur entourage et de l'Esprit de l'Époque. Condamner et déshonorer un homme au lieu de le plaindre et d'essayer de l'aider, parce que, étant né dans une communauté de lépreux, il en est un lui-même, revient à maudire une chambre parce qu'elle est obscure, au lieu d'allumer simplement une bougie pour dissiper cette obscurité. «Les mauvaises actions sont renforcées par une mauvaise parole », et un mal général ne peut être évité ni supprimé en agissant mal soi-même et en choisissant un bouc émissaire pour racheter les péchés de toute une communauté. Par conséquent, nous dénoncons ces communautés, et non les éléments qui les composent ; nous faisons voir la pourriture de notre civilisation tant vantée, nous montrons du doigt les systèmes d'éducation pernicieux qui v conduisent, et mettons en vue l'effet fatal de ces systèmes sur les masses. Nous ne sommes pas plus partiaux pour nousmêmes. Prêts à sacrifier notre vie chaque jour pour la THÉOSOPHIE — cette grande cause de la Fraternité Universelle pour laquelle nous vivons et respirons — et prêts à protéger, s'il le faut, tout vrai théosophe, en lui faisant un rempart de notre corps, nous n'en dénonçons pas moins ouvertement, et avec virulence, la corruption qui altère les bases originelles sur lesquelles la Société Théosophique primitivement édifiée, ainsi que le relâchement et l'ébranlement progressifs du système originel, par l'effet des sophismes de beaucoup de ses responsables les plus élevés. Nous supportons notre Karma pour notre manque d'humilité dans les premiers temps de la Société Théosophique; car notre mot favori : « Voyez, comme ces chrétiens s'aiment les uns les autres! » peut être paraphrasé chaque jour, et même chaque heure, par cet autre : « Voyez comme nos théosophes s'aiment les uns les

autres ». Et nous tremblons à la pensée que si, dans la Société Théosophique en général, beaucoup de nos façons de faire ou de nos habitudes ne sont pas amendées ou abandonnées, *Lucifer* devra, un jour ou l'autre, dénoncer plus d'une tare qui ternit notre propre blason — comme, par exemple, le culte de la personnalité, le manque de charité, le sacrifice de l'intérêt des autres théosophes à sa propre vanité — avec plus de force qu'il n'a jamais dénoncé toutes les impostures et les divers abus de pouvoir que l'on trouve dans les Églises d'État et dans la société moderne.

Néanmoins, il existe des théosophes qui, oubliant la poutre dans leur œil, croient sincèrement de leur devoir de dénoncer toute paille qu'ils perçoivent dans l'œil de leur voisin. Ainsi, au sujet de cette troisième clause du Serment, l'un de nos membres des plus estimables, des plus travailleurs et des plus nobles nous écrit ce qui suit :

« Le "Serment " oblige celui qui le prête à ne jamais parler en mal de quiconque; mais je crois que, dans certaines occasions, une sévère dénonciation est un devoir envers la vérité. Il y a des cas de fraude, d'imposture, de canaillerie dans la vie privée, que devraient dénoncer ceux qui en sont certains; et, de même, dans la vie publique, il y a des exemples de vénalité et d'avilissement que tout bon citoyen se sent obligé de flétrir sans réserve. La culture théosophique ne serait pas une bénédiction pour le monde si elle inculquait le manque de virilité, la faiblesse, la mollesse morale... »

Nous sommes sincèrement au regret de voir l'un de nos frères les plus estimables nourrir des vues aussi erronées. Tout d'abord, bien pauvre serait une culture théosophique qui ne ferait pas d'un « bon citoyen » de son pays natal un « bon

citoyen » du monde. Un vrai théosophe doit être un cosmopolite de cœur. Il doit embrasser l'humanité, tout le genre humain, dans ses sentiments philanthropiques. Il est bien plus élevé et bien plus noble d'être de ceux qui aiment leurs semblables, sans distinction de race, de croyance, de caste ou de couleur, que d'être simplement un bon patriote ou, moins encore, un partisan. Se servir d'une même mesure pour tous est bien plus saint et plus divin que d'aider son pays à satisfaire ses ambitions d'annexion, ses luttes et ses guerres sanglantes au nom de I'AVIDITÉ et de 1'ÉGOISME. « Une sévère dénonciation est un devoir envers la vérité. » C'est vrai: à condition toutefois qu'on dénonce et combatte la racine du mal, et non qu'on dépense sa furie à arracher les fleurs irresponsables de sa plante. Le sage horticulteur déracine les mauvaises herbes et ne va pas perdre son temps à couper la tête des plantes nuisibles. Si un théosophe se trouve être un fonctionnaire, un juge ou un magistrat, un avocat, ou même un prédicateur, il est alors naturellement de son devoir envers son pays, sa conscience et ceux qui ont mis leur confiance en lui, de « sévèrement dénoncer » tout cas de « fraude, d'imposture, de canaillerie », même dans la vie privée; mais notez bien: uniquement s'il est appelé et justifié à le faire de par son autorité légale, jamais autrement. Ceci n'est ni de la «calomnie» ni de « condamnation », mais vraiment une œuvre accomplie pour l'humanité, parce qu'on cherche de la sorte à éviter à la société (qui est une partie de cette humanité) d'être dupée, et parce qu'on protège la propriété des citoyens dont on a la charge en tant que fonctionnaire, en empêchant qu'il y soit indûment porté atteinte. Mais, même là, le théosophe peut s'affirmer dans le magistrat et prouver sa miséricorde en répétant, après le juge sévère de Shakespeare : « J'en fais montre surtout quand je témoigne de la justice ».

Mais qu'est-ce qu'un membre « actif » de la Société Théosophique a à voir avec les méfaits de ses voisins, s'il n'occupe aucune fonction ou aucun poste public et n'est ni juge, ni procureur général, ni prédicateur ? Si un membre de la S.T. se révèle coupable d'une des fautes énumérées ci-dessus, ou d'un crime pire encore, et si un autre membre en possède des preuves irréfutables, il peut lui incomber le pénible devoir d'attirer l'attention du Conseil de sa Branche sur ce fait.

Notre Société doit être protégée, ainsi que ses nombreux membres. Cela encore ne serait que simple justice. Exposer des faits de façon naturelle et véridique ne peut être considéré comme « dire du mal » d'un frère ou le condamner. Toutefois, entre ceci et la médisance délibérée, il y a un large gouffre. La clause 3 ne concerne que ceux qui, n'étant nullement responsables des actions et de la conduite dans la vie de leurs voisins, les jugent et les condamnent néanmoins, à chaque occasion. Et, dans ce cas, cela devient de la « calomnie » et de la « médisance ».

C'est ainsi que nous comprenons la clause en question; et nous ne croyons pas non plus qu'en l'inculquant la « culture théosophique » inculque « le manque de virilité, la faiblesse ou la mollesse morale », mais précisément l'inverse. Le vrai courage, croyons-nous, n'a rien à voir avec la dénonciation, et il n'y a pas besoin de beaucoup de virilité pour critiquer et condamner ses semblables derrière leur dos, que ce soit pour des torts infligés aux autres ou pour un mal qu'ils ont pu nous faire. Allons-nous considérer les vertus sans égales inculquées par Gautama le Bouddha, ou par le Jésus des Évangiles, comme un « manque de virilité » ? S'il en est ainsi, l'éthique prêchée par le premier — ce code de morale que le Professeur Max Müller, Burnouf, et même Barthélémy Saint-Hilaire ont unanimement

reconnu comme le *plus parfait que le monde ait jamais connu*— n'est rien d'autre qu'un ensemble de mots vides de sens, et il aurait mieux valu que le Sermon sur la Montagne n'eût jamais été écrit du tout. Notre correspondant considère-t-il l'enseignement de la non-résistance au mal, de la bonté envers toutes les créatures, et du sacrifice de soi-même pour le bien des autres, comme de la faiblesse ou un manque de virilité? Et les commandements : « Ne jugez pas pour n'être pas jugés » 3 et « Remets ton glaive à sa place, car tous ceux qui auront pris le glaive périront par le glaive » 4, doivent-ils être envisagés comme de la « mollesse morale » ou comme la *voix de karma*?

Mais notre correspondant n'est pas seul à penser de la sorte. Nombreux sont les hommes et les femmes, à tout autre égard charitables, bons, remplis d'abnégation et dignes de confiance, qui acceptent sans hésiter les autres clauses du « Serment », mais qui se sentent mal à l'aise et tremblent presque à la vue de cette règle particulière. Pourquoi donc ? La réponse est facile : tout simplement parce qu'ils craignent de commettre un PARJURE inconscient (pour eux) et presque inévitable.

La morale de la fable et sa conclusion sont suggestives. C'est un coup direct porté à l'éducation chrétienne et à notre société civilisée moderne, dans tousses cercles et dans tous les pays *chrétiens*. Et ce cancer moral — l'habitude de parler peu charitablement de notre voisin et de notre frère à chaque occasion — a pénétré si profondément au cœur de toutes les classes de la société, de la plus basse à la plus haute, que les meilleurs de ses membres en sont venus à se défier de leur langue! Ils *n'osent pas se fier à eux-mêmes* et craignent de ne pouvoir s'abstenir de condamner les autres — par la simple

³ [Mat. 7,1]

⁴ [Mat. 26,52]

force de l'habitude. Voilà « un signe des temps » bien inquiétant.

En vérité, pour la plupart d'entre nous, de quelque nationalité que nous soyons, nous sommes nés et avons été élevés dans une lourde atmosphère de commérage, de critique peu charitable et de condamnation en bloc. Sous ce rapport, notre éducation commence au berceau, lorsque la nourrice attitrée déteste la gouvernante, qui elle-même déteste la maîtresse et que les servantes, sans se soucier de la présence de « bébé » et des enfants, n'arrêtent pas de maugréer contre les maîtres, déblatèrent les unes contre les autres et font d'impudentes remarques sur tous les visiteurs. La même éducation nous suit dans le cadre de nos études, que ce soit à la maison ou à l'école publique. Elle atteint son apogée en fait d'édification éthique durant les années de notre instruction religieuse pratique. On nous imprègne absolument de la conviction que, bien que nous soyons nous-mêmes « nés dans le péché et la dépravation totale », notre religion est la seule qui puisse nous sauver de la damnation éternelle, tandis que le reste de l'humanité est prédestiné, depuis les profondeurs de l'éternité, aux flammes inextinguibles de l'enfer. On nous enseigne que la calomnie contre les Dieux et la religion des autres est un signe de respect envers nos propres idoles et un acte méritoire. Le « Seigneur Dieu » lui-même, l' « Absolu personnel » est présenté avec force à notre jeune intelligence plastique, comme médisant sans cesse de ceux qu'il a créés, et les condamnant, comme maudissant le Juif orgueilleux, et soumettant le Gentil à la tentation?

Pendant des années, le mental des jeunes protestants est périodiquement enrichi par les malédictions les plus choisies, prises dans le « Service *comminatoire* » de leurs « livres de prières », ou la « dénonciation de la colère de Dieu et ses jugements contre les pécheurs », sans parler de la condamnation éternelle de presque toutes les créatures; et, depuis sa naissance, le jeune catholique n'arrête pas d'entendre son Église proférer des menaces de malédiction et d'excommunication. C'est dans la Bible et dans les livres de prières de l'Église d'Angleterre que jeunes gens et jeunes filles de toutes classes apprennent l'existence de vices dont la mention dans les œuvres de Zola tombe sous l'interdiction de la loi comme étant immorale et dépravante mais dont jeunes et vieux doivent entendre dans les Églises l'énumération et la malédiction, en disant « Amen », à la suite du ministre de l'humble et doux Jésus. Ce dernier a dit: ne jurez pas, ne maudissez pas, ne condamnez pas, mais « aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent et vous persécutent »⁵. Mais le Canon de l'Église et les prêtres déclarent aux ouailles: Pas du tout. Il y a des crimes et des vices « pour lesquels vous affirmez de votre propre bouche que la malédiction de Dieu est méritée ». (Voir le « Service comminatoire ».) Quoi d'étonnant alors que, plus tard, dans la vie, les chrétiens s'efforcent pieusement d'imiter « Dieu » et le prêtre, puisque les oreilles résonnent encore des jugements et condamnations de « Dieu », comme aussi de paroles telles que : « Maudit soit-il celui qui enlève la borne de son voisin », et « Maudit soit-il » celui qui fait ceci ou cela, et même « celui qui met sa foi dans l'homme » (!). Ils jugent et condamnent à tort et à travers, en se livrant sans frein à la calomnie et à la « commination » qu'ils prennent à leur propre compte. Oublient-ils que, dans la dernière malédiction — l'anathème contre les adultères, les ivrognes, les idolâtres et les oppresseurs — sont inclus aussi « les ÊTRES SANS PITIÉ et les

⁻

⁵ [Luc 6, 27-28]

CALOMNIATEURS »? Et que, pour s'être associés à l' « Amen » solennel proféré après cette dernière foudroyante imprécation *chrétienne*, ils ont affirmé, « *de leur bouche même, que la malédiction de Dieu devait tomber* » sur leur propre tête coupable ?

Mais ceci semble fort peu émouvoir ceux qui pratiquent les diffamations dans notre société. Car, aussitôt que ces enfants élevés religieusement par des parents pratiquants ont quitté les bancs de l'école, ils sont pris en mains par ceux qui les ont précédés. Préparé activement à l'examen final dans cette école du scandale appelée le monde, par des langues plus âgées et plus expérimentées, afin d'obtenir son Diplôme dans la science de la fourberie et de la dénonciation, un membre respectable de la société n'a qu'à se joindre à une congrégation religieuse, pour devenir un dignitaire dans sa paroisse, ou une dame patronnesse.

Qui osera nier que, de nos jours, la société moderne, dans son ensemble, soit devenue une vaste arène où se commettent les pires crimes moraux, entre deux tasses à l'heure du thé, et au milieu de joyeuses plaisanteries et d'éclats de rire? Maintenant, plus que jamais, la société est une sorte d'abattoir international où, sous les bannières flottantes du christianisme de salon et d'église, et du bavardage mondain, chacun devient à son tour, dès qu'il a tourné le dos, la victime sacrificatoire, l'offrande pour l'expiation des péchés, dont la chair grillée a des odeurs qui plaisent aux narines de Mrs Grundy⁶. Prions, mes frères, et rendons grâce au Dieu d'Abraham et d'Isaac de ne plus vivre au temps du cruel Néron. Et soyons reconnaissants de ne plus nous trouver exposés à être jetés dans l'arène du Colisée, pour y

⁶ [Personnage évoqué dans la pièce " Speed the Plough " (1798) de l'auteur britannique Thomas Morton : il s'agit d'une personne prude et bigote.]

mourir d'une mort relativement rapide, sous les griffes de bêtes féroces affamées! Le christianisme se vante de ce que nos us et coutumes aient été merveilleusement adoucis sous l'ombre bienfaisante de la Croix. Pourtant, nous n'avons qu'à pénétrer dans un salon moderne pour trouver une représentation symbolique, criante de vérité, des mêmes bêtes sauvages occupées à se repaître et à se régaler des carcasses déchirées de leurs meilleurs amis!

Regardez ces grands chats gracieux — et aussi féroces — qui, avec d'aimables sourires et un œil innocent, aiguisent leurs griffes couleur de rose, pour se mettre à jouer au chat et à la souris. Malheur à la pauvre souris qui tombe sous la patte de ces fiers *félidés* de la société. On la fera saigner pendant des années avant de la laisser mourir exsangue. Les victimes devront subir un martyre moral inouï, apprendre par les journaux et par des *amis* qu'elles ont été coupables, à un moment ou un autre de leur vie, de tous les vices et crimes énumérés dans le « Service comminatoire », jusqu'au jour où, pour éviter de nouvelles persécutions, les dites souris deviendront elles-mêmes de féroces chats de société et feront trembler à leur tour d'autres souris. Laquelle des deux arènes est préférable, mes frères : celle des anciens païens, ou celle des pays chrétiens ?

Addison n'avait pas de termes de mépris assez forts pour condamner ce commérage de société des Caïns mondains des deux sexes :

« Combien souvent », s'exclama-t-il, « la réputation d'honnêteté et d'intégrité d'un homme n'est-elle pas liquidée par un sourire ou un haussement d'épaules ? Combien d'actions nobles et généreuses n'ont-elles pas été plongées dans l'oubli à la suite d'un regard de méfiance, ou imputées à de vils motifs par un chuchotement

mystérieux, à un moment opportun? Voyez... combien, dans de nombreux cas, la chasteté est chassée de ce monde par de vagues allusions — déniée par un hochement de tête et cruellement mise en doute, d'un clignement d'œil, par la jalousie de ceux qui ne risquent pas d'en ressentir la tentation eux-mêmes. Combien de fois la réputation d'une créature sans défense n'est-elle pas atteinte par un racontar — tandis que celui qui s'efforce de diffuser la nouvelle feint de la considérer avec beaucoup de pitié et de commisération, en se déclarant sincèrement affligé, et en espérant, au nom de Dieu, que toute cette histoire est inexacte! »

D'Addison, nous passons à l'opinion de Sterne sur le même sujet. Il semble continuer le tableau, lorsqu'il dit :

« La calomnie est si féconde en expédients de toutes sortes pour s'assouvir et pour se déguiser que si ses armes les moins dures blessent déjà bien cruellement, que dirons-nous du scandale ouvert et éhonté qui n'est soumis à aucune réserve, ni retenu par aucune contrainte ? Si l'une, comme une flèche lancée dans l'obscurité, cause pourtant tant de mal secret, l'autre, comme la peste qui fait rage à midi, balaie tout devant lui, nivelant sans distinction les bons et les mauvais ; mille personnes tombent à ses côtés et dix mille à sa droite ; elles s'écroulent, déchirées et lacérées à l'endroit sensible de leur nature, massacrées sans pitié, au point, parfois, de ne jamais plus pouvoir guérir de leurs blessures ou de l'angoisse morale qu'elles en ont ressentie. »

Tels sont les résultats de la calomnie, et, du point de vue de karma, beaucoup de cas semblables *sont plus graves qu'un meurtre sanglant*. C'est pourquoi ceux qui veulent vivre la « vie

supérieure », parmi les « Membres actifs » de la Société Théosophique, doivent se lier par ce Serment solennel, ou rester des membres figurants. Ce n'est pas à ces derniers que s'adressent ces pages, qui ne les intéresseraient d'ailleurs pas ; ce n'est pas non plus un conseil offert aux Membres de la S.T. en général. Car le « Serment » en question n'est prêté que par les Membres qu'on commence à appeler, dans le cercle de nos « Loges », les Membres « actifs » de la S.T. Tous les autres membres — c'est-à-dire ceux qui préfèrent se contenter de servir d'ornements et appartiennent aux groupes d' « admiration réciproque », ou ceux qui, s'étant affiliés par simple curiosité, se sont discrètement retirés, sans couper leur lien avec la Société; ou ceux encore qui n'ont conservé qu'un intérêt superficiel (s'il leur en reste), une tiède sympathie pour le Mouvement (et ceuxlà constituent la majorité en Angleterre) — n'ont pas à prendre sur eux la charge d'un tel Serment. Pendant des années, ils ont été le « Chœur Grec » du drame riche en épisodes, que l'on connaît maintenant comme la Société Théosophique : ils préfèrent rester comme ils sont. Le « Chœur », étant donné le nombre de ses participants, n'a, comme dans le passé, qu'à surveiller l'action des personnages du drame et à exprimer à l'occasion ses sentiments, en répétant les conclusions édifiantes des monologues des protagonistes, ou garder le silence — à leur choix. « Philosophes d'un jour », comme les appelle Carlyle, ils ne désirent pas « adresser une demande », pas plus qu'on ne souhaite qu'ils le fassent. Ainsi, en supposant même que ces lignes tombent sous leurs yeux, ils sont priés respectueusement de se souvenir que ce qui a été dit ne s'applique à aucune des classes de Membres signalées précédemment. La plupart d'entre eux se sont affiliés à la Société comme ils auraient acheté un livre d'une guinée. Attirés par la nouveauté de la reliure, ils l'ont ouvert, et après avoir jeté un coup d'œil à la table des matières

et au titre, à la devise et à la dédicace, ils l'ont mis de côté sur une étagère peu en vue et n'y ont plus pensé. Ils ont droit au volume puisqu'ils l'ont acheté, mais ils n'y feront pas plus allusion qu'à un vieux meuble relégué dans un débarras, parce que le siège n'en est pas assez confortable, ou est disproportionné à leur capacité morale et intellectuelle. À parier cent contre un, ces membres ne verront même pas Lucifer, car les statistiques théosophiques ont maintenant prouvé que plus des deux tiers de ses abonnés ne sont pas des théosophes. Et les frères aînés de Lucifer — le Theosophist de Madras, le Path de New York, le Lotus français, sans compter les éditions internationales merveilleusement bon marché de la « T.P.S. » (7, Duke Street, Adelphi) n'ont pas plus de chance que nous. Comme tous les prophètes, ils ne sont pas sans recevoir des louanges, sauf en leur propre pays, et leur voix, dans les champs de la Théosophie, est vraiment « la voix de celui qui prêche dans le désert ». II n'y a là nulle exagération. Sur le nombre des abonnés respectifs de ces différents périodiques théosophiques, c'est seulement une proportion moyenne de 15 % qui est formée par des membres de la S.T., dont ces revues sont les organes, pour le seul profit de laquelle ils furent créés (leurs rédacteurs, directeurs et toute l'équipe des collaborateurs permanents travaillant partout gratis et contribuant même à payer sur leurs propres revenus, généralement maigres, les imprimeurs et éditeurs, voire collaborateurs occasionnels). Ceci est également un signe des temps et montre la différence entre un théosophe « actif » et un théosophe « au repos ».

Nous ne voulons pas terminer sans nous adresser une fois encore aux premiers. Qui d'entre eux se chargera de défendre l'idée que la clause 3 n'est pas un principe fondamental du code éthique qui devrait guider tout membre qui aspire à devenir réellement un théosophe? Car cette clause ne devrait-elle pas

faire partie intégrante des obligations de chaque membre actif ou figurant — qui s'affilie au Mouvement théosophique, si on considère les dimensions d'un tel groupement qui est composé d'hommes et de femmes si différents sous l'angle des nationalités, caractères, croyances et façons de penser, ce qui fournit par là-même des prétextes faciles aux disputes et aux querelles? Nous le croyons et soumettons cette idée à l'attention des représentants du Conseil Général qui se réuniront à Adyar, lors du prochain anniversaire. Dans une Société qui a des prétentions à un système éthique sublime — l'essence de tous les codes éthiques du passé — et qui confesse ouvertement son désir de rivaliser avec les fidèles de toutes les religions et de leur donner des leçons par son exemple pratique et ses façons de vivre, un tel Serment constitue la condition sine qua non du succès de cette Société. Dans un groupement où « près de l'ortie nuisible fleurit la rose », et où les épines agressives sont plus nombreuses que les fleurs suaves, un Serment de cette nature est le seul salut. Aucune Éthique, en tant que science des devoirs réciproques d'homme à homme — aussi bien sur le plan social que religieux ou philosophique — ne peut être complète ou cohérente, si elle n'impose pas une règle de cette nature. Bien plus, si nous ne voulons pas que notre Société devienne de facto et de jure, une imposture gigantesque, paradant sous sa bannière de « Fraternité Universelle », nous devrions punir toute infraction à cette loi des lois, par l'expulsion du calomniateur. Aucun honnête homme — et encore moins aucun théosophe — ne peut condamner ces vers d'Horace :

> Celui qui se dresse contre ses amis absents, Ou entend dire du mal d'eux sans les défendre, Qui médit d'eux et les discrédite, Un tel homme est un FRIPON — méfiez-vous de lui.

> > H. P. BLAVATSKY